

Services de Soins Infirmiers à Domicile

Les professionnels des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) réalisent des soins, sur prescription médicale, au domicile de personnes âgées en perte d'autonomie. Les soins réalisés ont pour objectif de permettre aux personnes de rester vivre à domicile le plus longtemps possible.

Publié le 18 septembre 2023

Le maintien à domicile privilégié

Les prestations des SSIAD, au domicile de personnes âgées, couvrent différents besoins:

- > Réaliser des soins d'hygiène et de confort
- > Éviter une hospitalisation
- > Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- > Retarder une entrée en établissement d'hébergement

Pourquoi faire appel au SSIAD?

Les soins infirmiers d'hygiène sont assurés par les aides-soignantes du service, sous contrôle des infirmières coordinatrices.

- > Soins de nursing (toilette, shampooing, bain de pieds, ...)
- > Prévention des risques (escarres, chutes, ...)
- > Conseils (alimentation, autonomie, ...)
- > Surveillance (poids, pouls, hydratation, ...)

Les soins infirmiers non déléguables (injections, pansements, perfusions, ...) sont réalisés par les **infirmiers libéraux ou infirmières du service**. Ces soins sont inclus dans le prix de journée.

Dans le but d'**améliorer l'accompagnement global de la personne âgée**, les SSIAD assurent également **unecoordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux** (référénts territoriaux gérontologiques, gestionnaires de cas, services d'aide à domicile, kinésithérapeutes, médecins...).

Comment les interventions se mettent-elles en place?

Les interventions des SSIAD ne sont possibles que sur **prescription médicale**.

Si vous avez une prescription médicale, vous pouvez prendre contact directement avec le SSIAD le plus près de chez vous. Pour trouver les coordonnées des SSIAD près de chez vous, consulter l'annuaire des SSIAD.

L'infirmier coordonnateur du SSIAD réalisera une évaluation des besoins au domicile de la personnes âgées.

À l'issue de la visite, il propose un planning d'interventions. Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins de la personne.

Les SSIAD interviennent 7 jours sur 7 si nécessaire, de 3 à 14 fois par semaine, selon la pathologie ou la dépendance, et selon les possibilités du service.

Le Département auprès de ses seniors

La Meuse dispose de 14 Services de Soins Infirmiers A Domicile avec 547 places pour personnes âgées et 62 places pour personnes en situation de handicap.

Depuis 2017, un Service Polyvalent d'Aides et de Soins à Domicile (SPASAD) est financé à titre expérimental sur le secteur d'Ancerville. Il regroupe le SSIAD et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).

VOS AIDES

SENIORS

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Pour qui ?
Sénior-Aidant

Pour quoi ?
Maintenir à domicile les personnes âgées dans les meilleures conditions

CONTACT



DIRECTION AUTONOMIE

3 Rue François de Guise
BP 40504
55012 BAR-LE-DUC

☎ 0329457640
✉ E-MAIL
📍 ITINÉRAIRE



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

